

Comité régional sur les services d'intervention d'urgence hors du réseau routier pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska

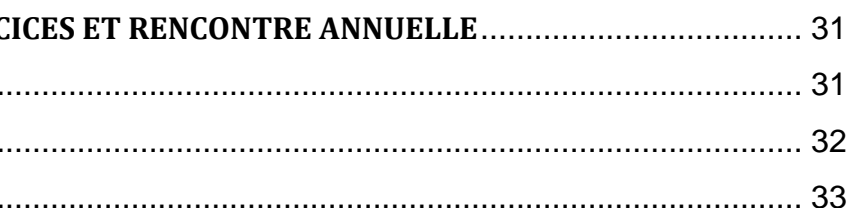
PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER



Août 2018

Table des matières

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	4
COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA	5
INTRODUCTION	7
1. PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE	8
2. RISQUES RELIÉS AUX INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE.....	9
3. CLIENTÈLES.....	11
4. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES	11
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	11
6. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	13
7. BOTTIN DES RESSOURCES	14
8. TÉLÉCOMMUNICATIONS	18
8.1 Couverture cellulaire	18
8.2 Usage de radios	18
8.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours.....	18
9. INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET DE LEUR EMPLACEMENT	19
10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS	24
10.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants.....	24
10.2 Répondant de la coordination de l'intervention.....	25
10.2.1 Rôles et responsabilités.....	25
10.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime....	26
10.3.1 Rôles et responsabilités.....	26
10.4 Répondant du soutien médical.....	26
10.4.1 Rôles et responsabilités.....	27
10.5 Résumé des exigences minimales	29
11. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION.....	31
12. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE	31



13. ORGANISATION D'EXERCICES ET RENCONTRE ANNUELLE.....	31
14. MISE À JOUR	31
RÉFÉRENCES	32
ANNEXE 1 Carte	33
ANNEXE 2 Fiche d'information.....	35
ANNEXE 3 Points d'évacuation d'urgence	37

MISE À JOUR :

15 AOÛT 2018

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

En septembre 2016, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Yamaska a entériné la recommandation du Comité régional de concertation en sécurité incendie (CRCSI) de la MRC et consenti à ce que les démarches menant à la conclusion d'un protocole local sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier sur le territoire yamaskois soient entreprises.

Cette recommandation unanime du CRCSI découlait de la publication du Cadre de référence qui a été réalisé sous la responsabilité du sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sur les services d'urgence en milieu isolé et d'une présentation faite au comité, en janvier 2016, par un conseiller de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Ce cadre de référence résultait notamment d'un rapport produit en 2013 par le Protecteur du citoyen à la suite d'évènements malheureux qui ont permis de constater des lacunes dans le mode d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier. Le cadre décrit les rôles et responsabilités des intervenants concernés ainsi que les exigences minimales à respecter afin d'assurer la sécurité des secouristes et d'accroître celle des usagers des zones périurbaines et des milieux isolés. Annuellement sur l'ensemble du territoire québécois, ce sont plus ou moins 250 interventions d'urgence hors du réseau routier qui ont lieu suite à des activités sportives ou récréotouristiques. De ce nombre, 25 entraînent un décès. Le ministère souhaite rassembler les partenaires locaux prenant part au sauvetage en milieu isolé et effectuer un inventaire des ressources disponibles sur leur territoire en vue de mettre en place des protocoles d'intervention locaux. Le cadre de référence incluait un modèle de protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route.

C'est donc dans le but de répondre à cette demande que le nouveau Comité régional sur les services d'intervention d'urgence hors du réseau routier pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska rend public le présent protocole élaboré en collaboration avec les organismes gouvernementaux, les centres d'urgence 9-1-1, les équipes d'intervenants d'urgence concernées et les gestionnaires de territoire.

Enfin, le Comité désire remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à l'élaboration et la rédaction de ce protocole et tout particulièrement Monsieur André Cadorette, directeur du SSI du canton de Shefford, Mesdames Judith Desmeules et Hélène Lussier de la MRC de La Haute-Yamaska.

COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX :

- Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie (services ambulanciers)
- MRC de La Haute-Yamaska
- Ministère de la Sécurité publique (Direction régionale)

CENTRALES D'URGENCE :

CENTRE DE COMMUNICATION SANTÉ :

- Centre de communication santé Montérégie

CENTRES D'URGENCE 9-1-1 :

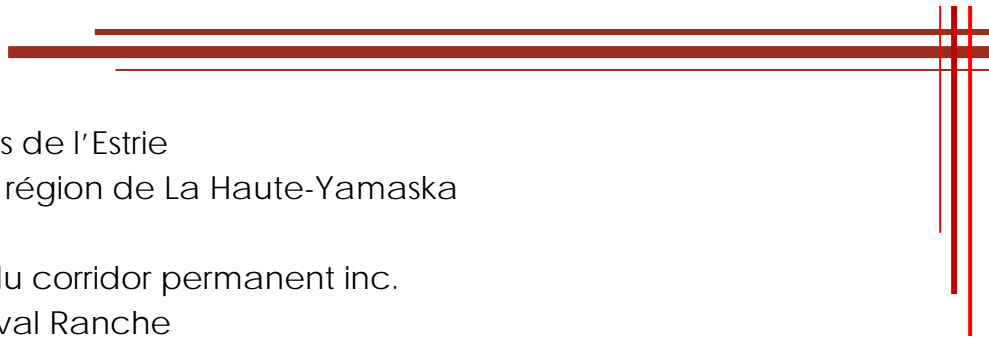
- Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- Lévis
- Granby

ÉQUIPES D'INTERVENANTS D'URGENCE CONCERNÉES :

- Services ambulanciers du territoire
- Services de sécurité incendie (SSI) œuvrant sur le territoire (Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby, Granby, Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford et Waterloo)
- Sûreté du Québec et son unité de sauvetage
- Sûreté municipale de Granby
- Unité de sauvetage Haute-Yamaska (USHY)

GESTIONNAIRES DE TERRITOIRE :

- Associations locales de sentiers pédestres :
 - Lac Roxton
 - Lac Waterloo
 - Parc Jean-Paul-Forand
 - Parc des montagnards
- Corporation d'aménagement récréo-touristique de La Haute-Yamaska (CARTHY)
- Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)

- 
- Club de 3 et 4 roues de l'Estrie
 - Clubs de golf de la région de La Haute-Yamaska
 - Les boisés Miner
 - Les motoneigistes du corridor permanent inc.
 - Regroupement Caval Ranche
 - SÉPAQ (parc national de la Yamaska)
 - Zoo de Granby

INTRODUCTION

Ce PLIU vise à définir et à déterminer l'organisation ainsi que la planification du sauvetage ou de l'évacuation d'une victime hors du réseau routier. Il vise tout particulièrement à définir les rôles et responsabilités des différents intervenants ayant à intervenir en pareille situation.

Il vient ainsi clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants d'urgence et prévoir l'accès aux équipements nécessaires. Cette façon de faire permet d'assurer la qualité des services de sauvetage et d'intervenir de manière efficace et sécuritaire sur le terrain. Il est à noter que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à mandater les services ambulanciers pour se rendre auprès des patients, même hors du réseau routier, lorsqu'un PLIU conforme est en place.

Ce PLIU recense également les risques, les ressources et les équipements disponibles sur le territoire. Il favorise aussi l'intervention des ressources médicales auprès des victimes en toute sécurité, par la coordination des interventions et du transport des intervenants confiée aux responsables du sauvetage, les services de sécurité incendie des municipalités en première ligne et ceux spécialisés dans les cas plus problématiques. En effet, ce sauvetage peut prendre différentes formes : sauvetage pour évacuer des blessés ou sauvetage sans blessé, sauvetage en espace clos, vertical ou en hauteur, sauvetage en forêt ou dans un sentier de motoneige ou de véhicule tout-terrain (Quad) et désincarcération. Dans ces cas, des compétences particulières et des équipements spécifiques peuvent être nécessaires pour participer à ces interventions. Le PLIU porte sur les opérations de sauvetage terrestre, même si certains principes directeurs peuvent s'appliquer aux autres types de sauvetages.

Malgré l'optimisation des services d'urgences hors du réseau routier sur le territoire yamaskois, rappelons qu'en tout temps, le citoyen demeure le premier responsable de sa sécurité comme le rappelle si bien le slogan : « En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité ».

1. PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

La MRC de La Haute-Yamaska est localisée dans la région administrative de la Montérégie, à la limite de l'Estrie, de part et d'autre de l'autoroute des Cantons-de-l'Est. Elle regroupe huit municipalités soit les villes de Granby et Waterloo ainsi que les municipalités de Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, canton de Shefford et village de Warden. La grande majorité du territoire de la MRC, près de 75 %, se situe en milieu rural. La population totale de la MRC de La Haute-Yamaska, en 2018, est de 90 642 habitants pour un territoire de 650,40 km².

Le territoire est traversé par une multitude de ruisseaux et de rivières qui s'étendent sur plus de 2 000 kilomètres de cours d'eau. On note également la présence de quelques plans d'eau dont les principaux sont le réservoir Choinière (4,56 km²), les lacs Boivin (2,02 km²), Roxton (1,95 km²), Waterloo (1,51 km²) ainsi que Coupland (0,12 km²).

La MRC chevauche deux grandes entités physiographiques du Québec, soit les basses terres du Saint-Laurent et le plateau appalachien. Ainsi, Saint-Alphonse-de-Granby, Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et la partie nord-ouest de Roxton Pond sont principalement des municipalités de plaines caractérisées par un relief plat et régulier, ce qui ne présente pas de difficulté routière liée à l'intervention d'urgence.

Les autres municipalités sont plutôt dans la partie piémontaise du territoire où un massif montagneux d'importance se profile, soit le mont Shefford culminant à une altitude de 526 m.

La MRC occupe une position avantageuse au plan touristique à l'échelle régionale et interrégionale, non seulement pour ses attraits majeurs (Zoo, Amazoo, Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin [CINLB]) mais également par sa position privilégiée pour capter le marché de l'agglomération montréalaise se dirigeant vers l'est.

Les nombreux attraits touristiques attirent près de deux millions de visiteurs par année. La région est notamment une destination incontournable pour les amateurs de vélo grâce à son réseau cyclable totalisant plus de 97 km en site propre. Ainsi, les pistes l'Estriade (Granby-Waterloo), La Montérégiade (Granby-Farnham), La Campagnarde (Wickham-Foster), La Route des Champs (Granby-Marieville) sont considérées comme des corridors récréotouristiques interrégionaux. Le Parc régional de La Haute-Yamaska compris entre le parc national de la Yamaska et le CINLB, la piste La Granbyenne ainsi que la boucle autour du réservoir dans le parc national de la Yamaska sont considérées

comme des corridors récréotouristiques régionaux. La MRC a juridiction sur l'ensemble du réseau, à l'exception du tronçon situé dans le parc national de la Yamaska. L'entretien et la patrouille en période estivale pour les 81 km sous sa gouverne ont été confiés à l'organisme CARTHU inc.

La région est également avantagée par la présence du parc national de la Yamaska, de sentiers pédestres et équestres, de golfs, de sentiers de motoneiges et de quad, etc.

Enfin, l'agriculture et la forêt constituent les deux principaux champs d'activité relevant du milieu rural de la MRC.

2. RISQUES RELIÉS AUX INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Les risques que nous retrouvons sur le territoire se situent au niveau des accidents sur les plans d'eau, les blessures en montagne ou en forêt (chasse, randonnée, ski, vélo, etc.), les accidents de motoneige ou de quads ou ceux reliés aux travaux agricoles ou forestiers.

Liste des principaux réseaux ou centres d'activités présents sur le territoire de la MRC				
Nom du réseau	Type d'activité pratiquée sur le réseau	Municipalités touchées par le réseau	Organisation responsable	SSI concerné
Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)	Randonnée pédestre et ski de fond	Granby	CINLB	Granby
Clubs de golf	Golf	Granby, Roxton Pond, Shefford, Waterloo	Club de golf Miner Club de golf Granby Saint-Paul Club de golf Le Rocher Club de golf de Waterloo Club de golf Les Cèdres	Granby Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton Waterloo
Lac Boivin	Pêche, plaisance	Granby	Ville de Granby	Granby
Lac Roxton Pond	Pêche, plaisance	Roxton Pond	Municipalité de Roxton Pond	Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton
Lac Waterloo	Pêche, plaisance	Waterloo	Ville de Waterloo	Waterloo
Les boisés Miner	Randonnée pédestre	Granby	Ville de Granby	Granby

Liste des principaux réseaux ou centres d'activités présents sur le territoire de la MRC				
Nom du réseau	Type d'activité pratiquée sur le réseau	Municipalités touchées par le réseau	Organisation responsable	SSI concerné
Parc des Montagnards	Randonnée en montagne	Shefford	Municipalité du canton de Shefford	Shefford
Parc écologique Jean-Paul-Forand	Randonnée pédestre	Shefford	Municipalité du canton de Shefford	Shefford
Parc national de la Yamaska	Camping, canot, cyclisme	Roxton Pond	Sépaq	Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton
Réseau cyclable	Cyclisme, patin à roues alignées	Tous	CARTHY	Tous
Réservoir Choinière	Pêche, plaisance	Roxton Pond	Municipalité de Roxton Pond	Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton
Sentiers de motoneiges et de quads	Motoneige/Quad	Shefford, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, Roxton Pond Waterloo	Les motoneigistes du corridor permanent inc. Club de 3 et 4 roues de l'Estrie	Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby, Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford Waterloo
Sentiers équestres	Équitation	Roxton Pond	Regroupement Caval Ranche	Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton
Ski de fond Les Cèdres	Ski de fond	Granby	Club de golf Les Cèdres	Granby
Zone agricole	Agriculture, chasse	Tous	Privée	Tous
Zoo de Granby	Parc animalier, parc aquatique, parc des manèges	Granby	Zoo de Granby	Granby

3. CLIENTÈLES

Plusieurs types de clientèle parcourent le territoire, et ce, de tous les âges. Ce sont les :

- ✓ Adeptes d'escalade, de plongée, de ski hors-piste, etc.
- ✓ Agriculteurs
- ✓ Chasseurs
- ✓ Cyclistes
- ✓ Golfeurs
- ✓ Motoneigistes
- ✓ Pêcheurs
- ✓ Quadistes
- ✓ Randonneurs (pédestres et équestres)
- ✓ Touristes
- ✓ Travailleurs forestiers
- ✓ Villégiateurs

4. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Les conséquences économiques qui sont liées à la mise en place du présent protocole sont notamment :

- ✓ Les frais d'acquisition, de remplacement d'équipements et de leur entretien;
- ✓ Les frais de formation;
- ✓ Les frais d'intervention;
- ✓ Les frais relatifs à la prévention comme pour la sensibilisation et la signalisation

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Au Québec, les rôles et les responsabilités en matière de sécurité publique et de sécurité civile se retrouvent notamment dans la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur la sécurité incendie*, la *Loi sur la police*, la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* ainsi que dans la *Loi sur les compétences municipales*.

Aux fins du présent PLIU, il s'agit des rôles et des responsabilités ci-après :

5.1 Le citoyen

En tout temps, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité.

Au surplus, les personnes qui se rendent dans un milieu isolé afin soit d'y travailler, soit d'y pratiquer un sport ou une activité récréative doivent connaître les risques associés à ce milieu et se conscientiser à l'importance de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur propre sécurité.

D'ailleurs, la campagne « En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité », qui s'est déroulée du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} mars 2017 avait pour but de sensibiliser et de responsabiliser les adeptes d'activités sportives et récréotouristiques aux mesures élémentaires de précaution à prendre lorsqu'ils pratiquent ces activités en milieu isolé.



En nature, ma **sécurité**, c'est ma **responsabilité**

Ainsi, quelle que soit l'activité que l'on pratique, s'aventurer seul dans la nature comporte un certain nombre de risques. Pour y faire face, il faut prendre les précautions nécessaires. Rappelons les points à considérer avant de partir en expédition :

- Je dis où je vais. Informez vos proches avant de partir à l'aventure afin qu'une tierce personne soit au courant de votre expédition.
- Je sais où je suis. Prenez connaissance du terrain où vous vous aventurez avant de partir. En cas de besoin, vous pourrez orienter rapidement les services d'urgence.
- Je garde le contact. Partez accompagné ou assurez-vous d'avoir l'équipement nécessaire, comme un dispositif de messagerie GPS, pour contacter quelqu'un en cas d'absence du réseau de votre téléphone cellulaire.
- Je compte d'abord sur moi. Apportez une trousse de premiers soins, elle vous sera utile en cas d'incident mineur, ou en attendant l'arrivée des secours.

5.2 Les techniciens ambulanciers paramédicaux

Ils sont jugés comme étant les plus aptes à intervenir auprès de la victime à secourir. Toutefois, afin d'assurer leur propre sécurité, le soutien d'intervenants qualifiés sur place est nécessaire.

5.3 Les municipalités et les services de sécurité incendie

Les municipalités sont responsables de l'organisation des services d'urgence sur leur territoire. Par conséquent, la coordination des interventions de sauvetage en milieu isolé sera effectuée par les SSI. Ils ont également la responsabilité d'assurer le transport des intervenants et du matériel d'évacuation nécessaires auprès de la victime et de collaborer avec les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) pour que

l'évacuation de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance se déroule de manière sécuritaire pour tous.

5.4 Les corps de police

En fonction de leur mandat, les policiers peuvent être appelés à mener une enquête ou encore une opération de recherche. Dans ces circonstances, les corps de police sont responsables d'assurer la coordination des interventions. En cas de sauvetage, ceux-ci porteront assistance au besoin.

5.5 Les gestionnaires de territoire

Les gestionnaires de territoire sont considérés comme des partenaires privilégiés au regard du développement de leur territoire et ils sont invités à participer à l'organisation des services d'urgence. Ils veillent à la sécurité de leurs usagers et de leurs employés en effectuant l'entretien des sentiers, des véhicules et des équipements mis à leur disposition. Ils doivent s'assurer de connaître le PLIU et de le communiquer à leurs employés. De plus, les gestionnaires de territoire, se dotant de plans de mesures d'urgence, doivent s'assurer que ceux-ci sont conformes au PLIU du territoire yamaskois.

5.6 La MRC

La MRC est responsable d'apprécier les services d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur l'ensemble de son territoire et d'organiser la mise en commun de ceux-ci dans une optique d'optimisation dans l'intérêt des citoyens. À cette fin, elle coordonne le travail du Comité régional sur les services d'intervention d'urgence hors du réseau routier pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et établit avec lui un PLIU conformément au Cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier. Enfin, elle administre, pour son territoire, le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

5.7 Le ministère de la Sécurité publique

Le ministère est responsable de coordonner le comité régional concernant l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

6. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

L'annexe 1 présente la carte des différents réseaux récréotouristiques (sentiers pédestres et équestres, quads, motoneiges, cyclables, parc national de la Yamaska, etc.) répartis selon la couverture de chacun des SSI.

...


7. BOTTIN DES RESSOURCES

Coordination régionale du comité		
	MRC de La Haute-Yamaska Judith Desmeules, directrice générale adjointe	Tél. : 450-378-9976 poste 2233 Courriel : jdesmeules@haute-yamaska.ca
	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Ministère de la Sécurité publique	Tél. : 450-346-3200 Courriel : securitecivile1605@msp.gouv.qc.ca 24/7 : 1-866-650-1666

Centrales d'urgence			
Centres d'urgence 9-1-1	9-1-1 CAUCA	Tél. : 1-800-565-0911 Courriel : serviceclient@cauca.ca	
	----- 9-1-1 Granby	Tél. : 450-776-3333 Courriel :	
	----- 9-1-1 Lévis	Tél. : 1-866-303-1498 Courriel :	
Centre de communication santé (CCS) - Montérégie	Groupe Alerte Santé	Tél. : 1-877-240-1011 Cell. : Courriel : info@alerte.cc	
Services de sécurité incendie (SSI) et premier répondant (PR)			
SSI de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby <i>Premier répondant : <input type="checkbox"/></i>	Luc Couture Directeur intérimaire	Tél. : 450-534-4777 Cell. : 450-522-2401 Courriel : luc.couture@bromont.com	
		SSI de Granby <i>Premier répondant : <input type="checkbox"/></i>	Simon Boutin Directeur intérimaire Tél. : 450-776-8344 Cell. : 450-405-2300 Courriel : sboutin@granby.ca
		SSI de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton <i>Premier répondant : <input checked="" type="checkbox"/></i>	Claude Rainville Directeur Tél. : 450-372-6875 poste 251 Cell. : 450-775-6197 Courriel : crainville@roxtonpond.ca
SSI de Shefford <i>Premier répondant : <input checked="" type="checkbox"/></i>	André Cadorette Directeur	Tél. : 450-539-2258 ext. 401 Cell. : 450-521-7964 Courriel : cadorette.andre@cantonshefford.qc.ca	

SSI de Waterloo Premier répondant : <input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Gallagher Directeur	Tél. : 450-539-2282 ext.310
		Cell. : 450-531-7504
		Courriel : p.gallagher@ville.waterloo.qc.ca
Corps policiers		
Sûreté du Québec/Police municipale	SQ – poste de la MRC de La Haute-Yamaska UO 7135 Haute-Yamaska Sergent Jacques Roy Responsable de poste	Tél. : 450-539-3252
		Urgence tél. 24/7 : 310-4141
		Urgence cell. 24/7 : *4141
	SM Granby Marco Beauregard Directeur	Tél. : 450-776-3333 Courriel : marcobeaugard@granby.ca
	SM Granby Officier en disponibilité (24/7)	Tél. : 450-776-3333 Courriel général : police@granby.ca Courriel d'urgence : directionpolice@granby.ca
Services ambulanciers		
Service ambulancier	Dessercom – Ambulance Granby Jean-Philippe Guyon	Tél. : 450-375-2277
		Cell. Jean-Philippe Guyon : 450-830-0394
		Courriel : jean-philippe.guyon@dessercom.org
		Cell. : Eric Morin: 450-278-5603
		Courriel: eric.morin@dessercom.org
		Cell.: Michel Bellemare: 450-830-0469
		318, rue Brignon Granby, QC J2G 8A1
	Paraxion - Ambulance Waterloo Martin Rousseau Benoît Racine, Chef aux opérations - Secteur Huntingdon & Waterloo	Tél. : 450-539-2626
		Cell. Benoît Racine : 450-288-3996
		Courriel : benoit.racine@paraxion.ca
Cell. Martin Rousseau : 418-241-3937		
	52, rue François-Cleyn Huntingdon, QC J0S 1H0	
Unités de sauvetage ou de soutien		
Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. (USHY)	Daniel Caron, président Serge Privé, vice-président	Tél. : 450-777-2611
		Cell. : 450-578-2695
		Urgence : 450-378-1313
		581 rue Rutherford, Granby, Qc J2G 3Z2
Gestionnaires de territoire		
CARTHY	Claude Gosselin, gestionnaire	Tél. : 450-539-4000
		Cell. : 450-360-9795
		Tél. : 450-372-3291 Richard Nantel, chef patrouilleur
		Courriel : estriade@hotmail.com gestioncgv@videotron.ca
Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)	Mario Fortin	Tél. : 450-375-3861
		Urgence : 450-770-1478
		Courriel : dg@cinlb.org

Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Quad) Affiliation à la Fédération québécoise des clubs de quad	Bruce Ditcham, président	Tél. : 450-357-5266
		Tél. : 450-248-7332
		Cell. : 450-357-5266
		Courriel : quadestrie3@hotmail.com
Club de golf Granby Saint-Paul	Jocelyn Cobert	Tél. : 450-378-9848
		Cell. : 450-405-9795
		Courriel : info@golfgranbyst-paul.com
Club de golf Le Rocher	Stéphane Morin 2973-3003 Québec Inc.	Tél. : 450-777-5888
		Cell. :
		Courriel : golflecher@hotmail.com
Club de golf Les Cèdres	Kimberly Nadeau Serge Nadeau	Tél. : 450-372-0167
		Cell. :
		Courriel : info@golflescedres.com
Club de golf Miner	Daniel Bernard Gestionnaire opérations	Tél. : 450-372-4462
		Cell. :
		Courriel : info@golfminer.ca
Club de golf de Waterloo	Jocelyn Cobert	Tél. : 450-539-1055
		Cell. : 450-405-9795
		Courriel : gbros@golfwaterloo.qc.ca
Les boisés Miner	Cadre de garde de la voirie	Tél. : 450-776-3333
		Cell. :
		Courriel :
Les motoneigistes du corridor permanent inc. Affiliation à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Jean-Maurice Saumier, président	Tél. : 450-776-2169
		Cell. : 450-776-4260
		Courriel : motoneigistesducorridorpermanent@hotmail.ca saumier@hotmail.com
		CP. 14 Acton Vale QC J0H 1A0
		Président : Jean-Maurice Saumier Vice-président : Clément Gauthier
Parc des Montagnards/ Parc écologique Jean-Paul-Forand	Municipalité du canton de Shefford	Tél. : 450-539-2258
		Cell. : 450-521-7964
		Courriel : info@cantonshefford.qc.ca
Parc national de la Yamaska (SÉPAQ)	Alain Mochon	Tél. : 450-776-7182 ext. 223
		Cell. : 450-521-5067
		Urgence : 450-521-7123
		Courriel : mochon.alain@sepaq.com
Regroupement Caval Ranche		Tél. : 450-531-2136
		Cell. :
		Courriel : regroupementcavalranche@hotmail.com
		7, 1 ^{er} rang de Milton Roxton Pond, QC
Zoo de Granby	Caroline Villeneuve	Tél. : Responsable – Premiers soins :



		<p>Zoo : 450-372-9113 poste 2156 Amazoo : 450-372-9113 poste 2123 Cellulaire : 450-775-9947</p> <p>Tél. : Responsables Service-client : Vincent Landry : 450-372-9113 poste 2181 Cellulaire : 450-577-2642 Elisabeth Schwabl-Côté : 450-372-9113 poste 2187 Cellulaire : 579-488-4421</p> <p>Tél. : Caroline Villeneuve, chef des opérations : 450-372-9113 poste 2184 Cellulaire : 450-502-1228 Courriel : cvilleneuve@zoodegranby.com</p>
--	--	--

8. TÉLÉCOMMUNICATIONS

8.1 Couverture cellulaire

La MRC de La Haute-Yamaska possède une bonne couverture cellulaire sur tout son territoire. Il n'y a aucune problématique soulevée à ce niveau nonobstant le fournisseur choisi.

8.2 Usage de radios

Chaque service incendie de la MRC possède sa ou ses propres fréquences radio. Nous retrouvons des fréquences en mode VHF ainsi qu'en mode UHF, en mode analogique et en mode numérique. Toutefois, les services incendies se sont procuré des radios supplémentaires pour être capable de se parler entre eux. Une fois sur les lieux d'une intervention, tous utilisent une des fréquences UTAC en mode opération.

8.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours

La totalité des municipalités du territoire de la MRC étant desservie par le 9-1-1, ces centres dirigeront les appels vers les centres de communication correspondant à la nature de l'appel.

Ainsi, les SSI et les services de police seront rejoints avec les moyens déjà définis par leur centre d'urgence 9-1-1. Pour ce qui est des services ambulanciers, c'est le Centre de communication santé Montérégie qui assure leur répartition. Pour tous les autres partenaires, ils seront rejoints par le coordonnateur de l'intervention.

9. INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET DE LEUR EMPLACEMENT

Véhicules		
Modèle	Propriétaire	Emplacement
VTT Bombardier	Ville de Bromont	Service de police Bromont
VTT Honda	Ville de Bromont	Service de police Bromont
Polar (glace)	Ville de Bromont (Police)	Caserne 2 - Bromont
4 roues Yamaha	SSI Roxton Pond/ Sainte Cécile-de-Milton	Caserne de Roxton Pond
Embarcation moteur Bateau 16 pi fond plat	SSI Roxton Pond/ Sainte Cécile-de-Milton	Caserne de Roxton Pond
Gator (tout terrain) sur remorque - avec panier de transport	Municipalité du Canton de Shefford	Garage municipal Shefford
VTT Polaris 6 places/2012	Incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby	Caserne 3 - Bromont
2 Quads Bombardier sur remorque	Sûreté du Québec Haute-Yamaska 6555	Poste (Garage 2) - Waterloo ou poste de Brome-Missisquoi
2 motoneiges Bombardier sur remorque	Sûreté du Québec Haute-Yamaska 6555	Poste (Garage 2) - Waterloo ou poste de B-Missisquoi
Dodge Durango - véhicule de police	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby
2 Bombardier Quest	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby
Véhicules		
Modèle	Propriétaire	Emplacement
Skidoo Grand touring	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby
Skidoo Grand touring	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby
Ford E-450	USHY	581 Rutherford, Granby

Dodge 2500	USHY	581 Rutherford, Granby
Argo Conquest 37 (pneus et chenilles)	USHY	581 Rutherford, Granby
VTT Kodiak Yamaha 400	USHY	581 Rutherford, Granby
Bateau Zeppelin (Zodiac)	USHY	581 Rutherford, Granby
Canot gonflable	USHY	581 Rutherford, Granby
VTT BRP Outlander 650 Max	Daniel Caron	28 Joseph-Dion, Granby
Bateau de sauvetage Zodiac 16 pi pneumatique	SSI de Waterloo	Caserne de Waterloo
Hypalon 75 (bateau pneumatique sauvetage rapide sur glace)	SSI de Waterloo	Caserne de Waterloo

Remorques				
Modèle	Propriétaire	Emplacement	Accès (nom responsable – téléphone)	Conditions particulières
4X6 pour tout terrain	SSI Roxton Pond/ Sainte Cécile-de-Milton	Caserne de Roxton Pond	Centre d'urgence 9-1-1 ou Officier de garde	
Pour transport VTT	Incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby	Caserne 3 - Bromont	Centre d'urgence 9-1-1	Avec casques
Altrek	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby	450-776-3333 (police)	Motoneige
Altrek	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby	450-776-3333 (police)	VTT
Mission	Ville de Granby	125 Simonds Sud Granby	450-776-3333 (police)	
Remorque plate-forme	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 378-1313)	Pour le transport de l'Argo, avec compartiments
Remorque à bateau	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 378-1313)	Pour le bateau

Traîneaux				
Modèle	Propriétaire	Emplacement	Accès (nom responsable – téléphone)	Conditions particulières
Traîneau pour panier de transport	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 378-1313)	Attelage pour le VTT
Ferno	SSI de Waterloo	Véhicule # 271	Centre d'urgence 9-1-1	Tout le cordage nécessaire
Traîneau - Panier de secours	SSI de Shefford	Caserne de Shefford	Centre d'urgence 9-1-1	
Ferno	SSI Roxton Pond/ Sainte Cécile-de-Milton	Caserne de Roxton Pond	Centre d'urgence 9-1-1	Sur VTT

Planches				
Modèle	Propriétaire	Emplacement	Accès (nom responsable – téléphone)	Conditions particulières
Planche	SSI de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton	Véhicule de PR #963 Roxton Pond	Centre d'urgence 9-1-1 ou Officier de garde	Attelage araignée
Planche	SSI de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton	Véhicule de PR #964 Sainte-Cécile-de-Milton	Centre d'urgence 9-1-1 ou Officier de garde	
Planche dorsale	Shefford	Caserne de Shefford	Centre d'urgence 9-1-1	
Grosse roue pour panier	Shefford	Caserne de Shefford	Centre d'urgence 9-1-1	
Grosse roue pour panier	SSI de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby	Véhicule 252	Centre d'urgence 9-1-1	
Civière/panier (2)	SSI de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby	Véhicules 252 et 241	Centre d'urgence 9-1-1	
Planche dorsale bois	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 450-378-1313)	Sans immobilisateur de tête
Planche polymère	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 450-378-1313)	Avec immobilisateur de tête
Planche polymère-rouge	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 450-378-1313)	Avec immobilisateur de tête
Planche pour sauvetage vertical	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 450-378-1313)	
Défibrillateur	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 450-378-1313)	
Planche Ferno	SSI de Waterloo	Véhicule #271	Centre d'urgence 9-1-1	
Planche Ferno	SSI de Waterloo	Véhicule de PR #945	Centre d'urgence 9-1-1	
Civière/panier (2)	SSI de Granby	Caserne	Centre d'urgence 9-1-1	

Tenues d'intervention appropriées				
Modèle	Propriétaire	Emplacement	Accès (nom responsable – téléphone)	Conditions particulières
Dry suit Mustang (2)	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 378-1313)	Board crew rouge
Ice Commander (2)	USHY	581 Rutherford, Granby	Centre d'urgence 9-1-1 (qui transfère au 378-1313)	Sauvetage sur glace
6 unités complètes de sauvetage sur plan d'eau et glace	SSI de Waterloo	Véhicule # 1000	Centre d'urgence 9-1-1	
4 unités	SSI Roxton Pond/Sainte-Cécile	Caserne de Roxton Pond	Centre d'urgence 9-1-1 ou Officier de garde	Sauvetage sur glace
6 unités Dry suit Mustang	Incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse de Granby	Véhicules 252 et 294	Centre d'urgence 9-1-1	
Équipements de protection individuelle pour les techniciens ambulanciers paramédicaux				
12 casques de motoneige (6 grandeurs – 2 chacune)	CIUSSS de l'Estrie	Caserne de Shefford	Centre d'urgence 9-1-1	
12 couvre bottes NEOS	CIUSSS de l'Estrie	Caserne de Shefford	Centre d'urgence 9-1-1	

Des équipements supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des besoins futurs et des disponibilités budgétaires.

10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

10.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants

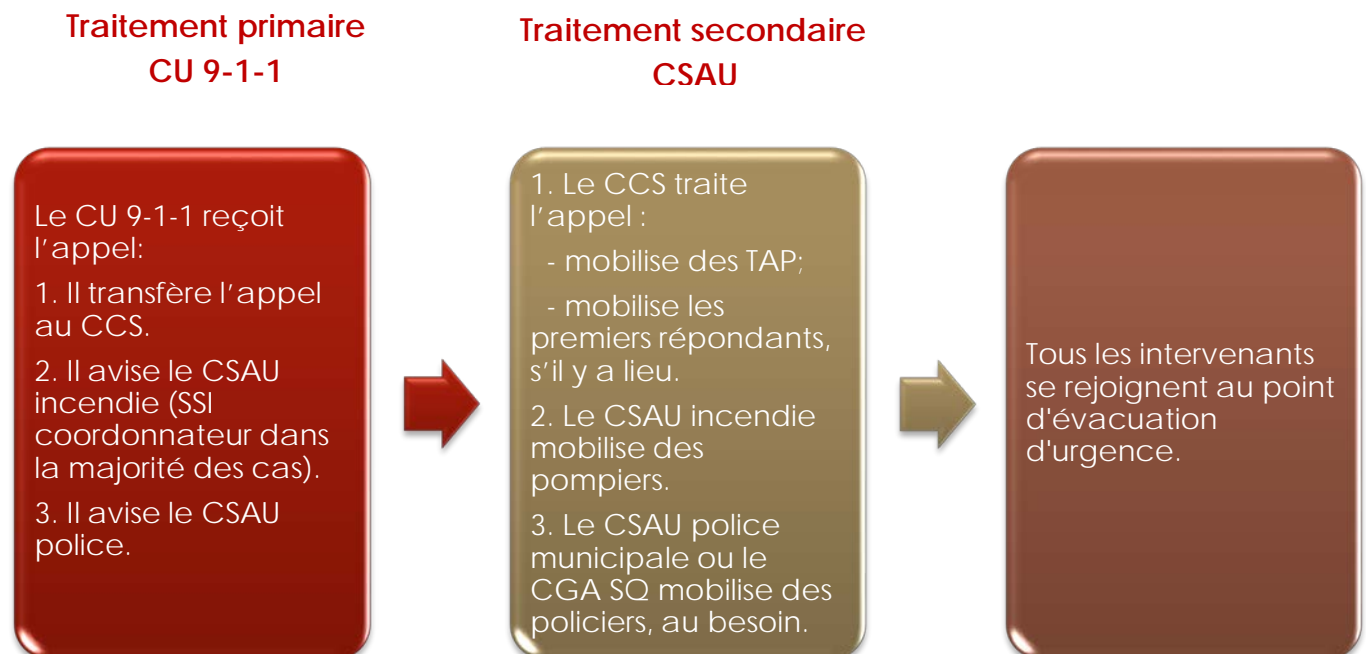
La mise en alerte de tous les intervenants prenant part à un sauvetage se fera faire le plus tôt possible suivant la réception de l'appel d'urgence. Le centre d'urgence (CU) 9-1-1 communiquera au Centre de communication santé Montérégie (CCS), au centre secondaire d'appels d'urgence incendie (CSAU) et au centre secondaire d'appels d'urgence police (CSAU police) ou le centre de gestion des appels (CGA) SQ, selon le cas. Le point d'évacuation d'urgence le plus proche servira de point de rassemblement. La mobilisation des TAP, premiers répondants, pompiers et policiers se fera selon les protocoles déjà établis par les différentes organisations impliquées dans l'intervention.

Le service incendie couvrant le territoire concerné sera alors affecté à l'appel et prendra en charge la situation tout en identifiant un point d'évacuation d'urgence.

L'alerte et la mobilisation des intervenants ne diffèrent pas selon les saisons.

Tel que le stipule le cadre de référence, le corps policier doit être informé par le coordonnateur de l'intervention lorsqu'il s'agit d'un accident impliquant un véhicule routier, un véhicule tout-terrain (quad), une motoneige ou lorsqu'il s'agit d'une infraction criminelle.

La figure suivante indique la procédure de mise en alerte et de mobilisation des intervenants à la suite de la réception d'un appel au CU 9-1-1.



10.2 Répondant de la coordination de l'intervention

La coordination des interventions de sauvetage en milieu isolé sera habituellement effectuée par les SSI. La coordination de l'intervention sera donc sous la responsabilité du directeur du SSI concerné ou de son substitut. Cependant, dans certaines situations, notamment celles nécessitant la recherche relative à un cas de disparition, les interventions seront coordonnées par les policiers.

Le poste de commandement (PC) doit être en mesure, autant que possible, de rester en communication avec les sauveteurs et les TAP afin de pouvoir prendre les décisions requises, par exemple être en mesure de juger que l'intervention est trop périlleuse et qu'elle nécessite des ressources spécialisées.

En ce sens, lorsque le degré de difficulté à intervenir dépasse les compétences du service en place, le coordonnateur de l'intervention fera appel à l'entraide intermunicipale afin de bénéficier de ressources humaines et matérielles pour répondre efficacement aux besoins de l'intervention.

La gestion du site est aussi sous la responsabilité du PC et, en ce sens, il doit veiller à ce que les lieux soient sécuritaires et bien organisés. De plus, il doit s'assurer du bon usage du matériel requis à l'intervention. Également, il distribue les tâches à effectuer en fonction des champs d'expertise de chacun et des rôles et responsabilités déterminés au PLIU.

10.2.1 Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du coordonnateur de l'intervention sont de :

- ✓ S'assurer que le déploiement initial soit conforme au présent protocole;
- ✓ Faire une analyse initiale de l'intervention;
- ✓ Déterminer le point d'évacuation d'urgence et en informer le centre d'urgence 9-1-1 et le Centre de communication santé Montérégie afin qu'ils avisent tous les intervenants en direction;
- ✓ Déterminer un plan d'opération stratégique et coordonner son application;
- ✓ Faire appel à des ressources supplémentaires, si nécessaire;
- ✓ Fournir toute l'aide nécessaire requise par les intervenants;
- ✓ Assurer la communication entre les intervenants, le PC et le centre d'urgence 9-1-1;

- ✓ Assurer la santé et sécurité de tous les intervenants;
- ✓ Faire le suivi des opérations, recueillir les commentaires du débriefing.

10.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime

Une fois le point d'évacuation d'urgence des intervenants déterminé, les répondants doivent veiller à ce que les véhicules qui serviront au transport hors route ainsi que le matériel d'évacuation soient mis à la disposition des partenaires concernés. Les répondants doivent conduire les TAP vers les lieux du sauvetage et collaborer avec ces derniers pour que l'évacuation de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance se déroule de manière sécuritaire pour tous.

Cette tâche sera effectuée par les membres du SSI concerné.

10.3.1 Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités des répondants du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime sont de :

- ✓ Se rendre au point d'évacuation d'urgence, prendre connaissance des besoins et de la stratégie envisagée et s'assurer que le matériel requis étant sous leur responsabilité y est aussi transporté;
- ✓ Procéder au transport des TAP vers la victime uniquement si tous les intervenants impliqués sont munis de tous les équipements de sécurité individuelle appropriés à cette tâche;
- ✓ Advenant le cas où l'intervention hors route peut compromettre la santé et sécurité des TAP, ceux-ci seront transportés par les répondants le plus près possible de la victime. À partir de ce point, il incombera à des équipes spécialisées (sauvetage sur glace, sur plan d'eau, en espace clos ou en hauteur) de transporter la victime aux TAP. Ceux-ci seront également responsables des premiers soins à prodiguer à la victime avant son transport vers les TAP;
- ✓ Assister les TAP dans leurs manœuvres visant à stabiliser l'état de la victime et à permettre son évacuation de façon sécuritaire;
- ✓ Procéder au transport des TAP et de la victime vers l'ambulance.

10.4 Répondant du soutien médical

Le secteur de la MRC est desservi par deux entreprises ambulancières, soit Dessercom (ambulance Granby) et Paraxion (ambulance Waterloo). Il se peut

toutefois que des ambulances d'autres secteurs viennent répondre aux appels de la MRC par manque de ressources ou bien parce qu'une ambulance se trouve à proximité de l'intervention (puisque le Centre de communication santé Montérégie fonctionne par GPS et affecte l'ambulance la plus près du site visé).

Les municipalités de Roxton Pond, de Sainte-Cécile-de-Milton, du canton de Shefford, du village de Warden et de Waterloo offrent le service de premiers répondants.

Lors d'un appel d'urgence, il se pourrait que le service de premier répondant ou le service ambulancier ne puisse se rendre au chevet de la victime sans que des ressources supplémentaires aient été déployées au préalable. Ils feront alors appel au Centre de communication santé Montérégie qui, à son tour, affectera le SSI de la municipalité concernée. Comme mentionné précédemment, advenant que le SSI en question ne puisse procéder au sauvetage, ce dernier verra à utiliser l'entraide municipale afin d'obtenir les ressources matérielles nécessaires pour procéder à l'évacuation de la victime.

10.4.1 Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités des répondants du soutien médical sont dans les cas suivants :

10.4.1.1 Premiers répondants (PR) lorsque présents

- ✓ Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non au chevet de la victime;
- ✓ Ne doivent pas se rendre seuls au chevet de la victime. Ils doivent être accompagnés d'un autre intervenant, soit un pompier, un policier ou un bénévole désigné;
- ✓ Doivent être amenés auprès de la victime, dans le cas où la victime n'est pas accessible par des voies carrossables, dans le respect des règles de sécurité décrites ci-après;
- ✓ Apportent les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement estimés;
- ✓ Avisent le Centre de communication santé Montérégie de leurs déplacements, notamment avant de quitter le point d'évacuation d'urgence pour se rendre vers les lieux de l'intervention;
- ✓ Entreprennent les gestes pour stabiliser la victime;

- ✓ Assistent les TAP lorsque ceux-ci arrivent au chevet de la victime, selon le besoin;
- ✓ Consignent les informations pertinentes au formulaire AS-805;
- ✓ Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.

10.4.1.2 Techniciens ambulanciers paramédicaux

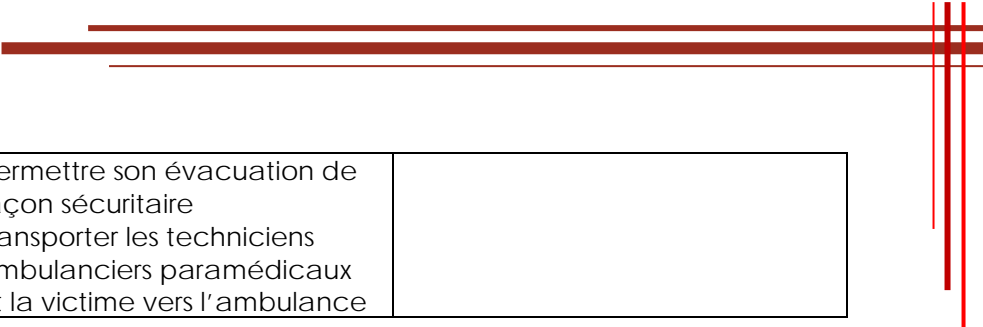
- ✓ Doivent être amenés auprès de la victime, dans le cas où elle n'est pas accessible par des voies carrossables, dans le respect des règles de sécurité décrites ci-après;
- ✓ Ne doivent pas se rendre seuls au chevet de la victime; ils doivent être accompagnés d'un autre intervenant, soit un policier, un pompier ou un bénévole désigné;
- ✓ Avisent le Centre de communication santé Montérégie de leurs déplacements et s'assurent qu'un lien de communication sera accessible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles;
- ✓ Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement;
- ✓ Sont responsables des soins à donner à la victime;
- ✓ Orientent l'évacuation selon l'état de la victime.

Tous les équipements de protection individuelle nécessaires aux TAP, sont fournis par le service ambulancier. Le Centre universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie sera responsable du remplacement de ces équipements.

Les équipements et fournitures médicales nécessaires aux soins de la victime seront apportés par les TAP selon la situation et tel que prévu à leur protocole d'intervention. Ces équipements sont fournis par le service ambulancier et sont sous sa responsabilité.

10.5 Résumé des exigences minimales

Exigences	Coordination de l'intervention	Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime	Répondant du soutien médical
Sous la responsabilité des répondants suivants	Service de sécurité incendie Corps de police (exceptionnellement)	Service de sécurité incendie Bénévoles accrédités en recherche et sauvetage Corps de police (exceptionnellement)	Techniciens ambulanciers paramédicaux
Nombre d'intervenants recommandé	1 intervenant	3 intervenants	2 intervenants
Formation requise	Formation requise à l'emploi (à déterminer par l'organisation en charge)	Lecture de cartes, utilisation d'une boussole ou d'un GPS (\pm 6 heures)	Formation requise à l'emploi
Équipements requis	Équipements de télécommunication appropriés pour être en contact avec les intervenants sur le terrain et les centres d'appels concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de télécommunication pour demeurer en contact avec le coordonnateur de l'intervention • Vêtements adaptés au contexte de l'intervention • Casques de protection • Dossards visibles de loin • Moyen de transport pour les techniciens ambulanciers paramédicaux et la victime 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de protection et équipements médicaux nécessaires à l'intervention selon l'information disponible • Équipements de télécommunication
Tâches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> • Après réception de l'alerte, déterminer les intervenants à mobiliser et le point de rassemblement • Rester en contact avec les équipes sur le terrain et superviser l'intervention • Au besoin, faire appel à des ressources en renfort 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque mobilisés, se rendre au point de rassemblement désigné • Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux auprès de la victime à secourir • Assister les techniciens ambulanciers paramédicaux dans leurs manœuvres visant à stabiliser la victime et 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois auprès de la victime, prendre celle-ci en charge pour permettre son évacuation • Donner les soins requis à la victime



		permettre son évacuation de façon sécuritaire <ul style="list-style-type: none">• Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux et la victime vers l'ambulance	
--	--	--	--

11. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION

À l'annexe 2, une fiche d'information est présentée. Elle peut être utilisée par un gestionnaire de territoire ou des agents de surveillance de territoire pour recueillir le plus d'information possible sur l'incident et la victime afin d'informer adéquatement le centre d'urgence 9-1-1 lors de l'appel.

12. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE

Les 104 points d'évacuation sont indiqués à la carte de l'annexe 1 et leur localisation sur le territoire ainsi que leurs coordonnées GPS sont indiquées à l'annexe 2.

13. ORGANISATION D'EXERCICES ET RENCONTRE ANNUELLE

Des exercices seront tenus afin de simuler différentes situations et de permettre aux intervenants de développer les bons réflexes quant à l'application du PLIU.

Également, une rencontre annuelle se tiendra afin de transmettre les informations pertinentes sur l'organisation des services d'urgence hors du réseau routier à tous les intervenants concernés et revoir le PLIU.

14. MISE À JOUR

Annuellement, le protocole sera revu afin de s'assurer de la mise à jour de son bottin des ressources, de l'inventaire des équipements et de leur emplacement, etc., de juger de son efficacité et d'y apporter, s'il y a lieu, les modifications requises.

RÉFÉRENCES

Gouvernement du Québec. Ministère de la Sécurité publique. L'intervention d'urgence hors du réseau routier : cadre de référence. 2015.

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/publications-et-statistiques/lintervention-durgence-hors-du-reseau-routier-cadre-de-referance/en-ligne.html>

Gouvernement du Québec. Ministère de la Sécurité publique. Protocole d'intervention type. 2015.

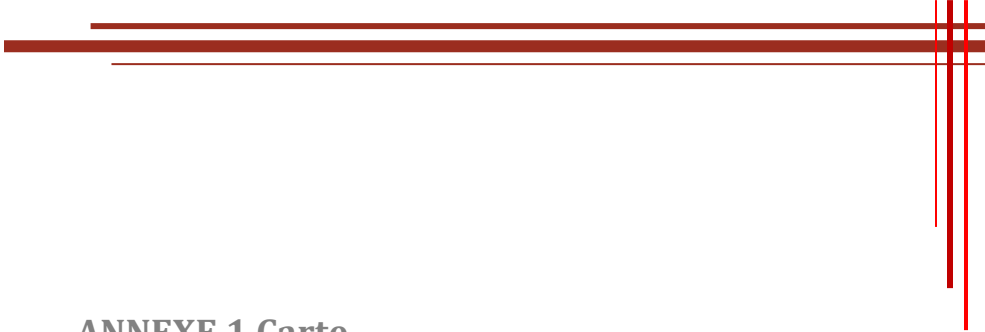
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/publications-et-statistiques/lintervention-durgence-hors-du-reseau-routier-cadre-de-referance.html>

MRC de Drummond. Protocole d'intervention, Sauvetage d'urgence en milieu isolé. 15 juin 2017. <http://www.mrcdrummond.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/Protocole-SUMI-envoi-aux-municipalite%20s.pdf>

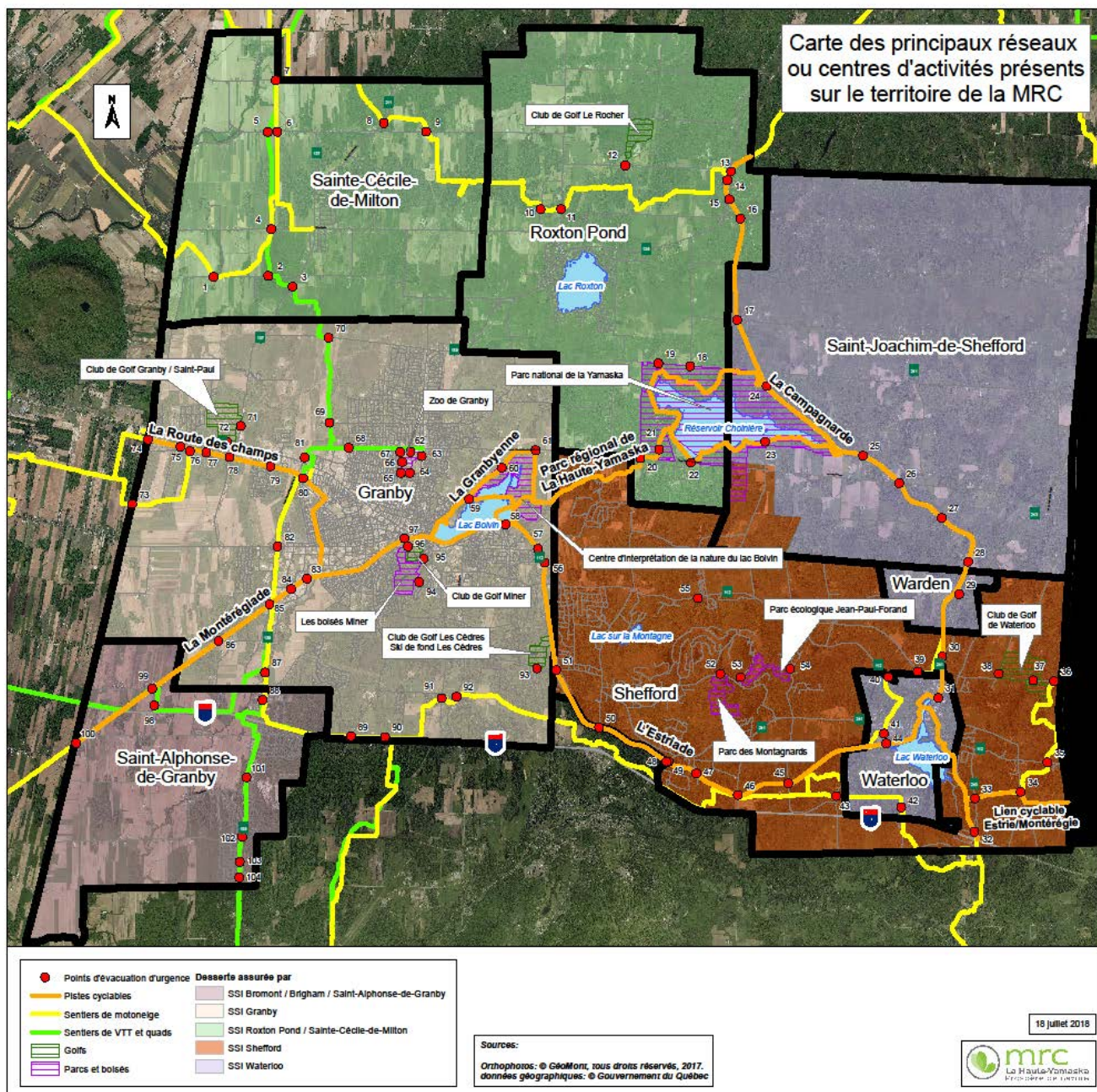
MRC de La Haute-Yamaska. Schéma d'aménagement révisé de remplacement (quatrième). 15 octobre 2014. http://www.haute-yamaska.ca/documents/07_Schema_aménagement_revisé/2014-10-15_Schema_sans_plans_refondu.pdf

MRC de La Vallée-de-l'Or. Protocole d'intervention, Sauvetage d'urgence en milieu isolé, SUMI. 15 février 2017.

MRC de Memphrémagog. Protocole d'intervention. 14 décembre 2016.



ANNEXE 1 Carte

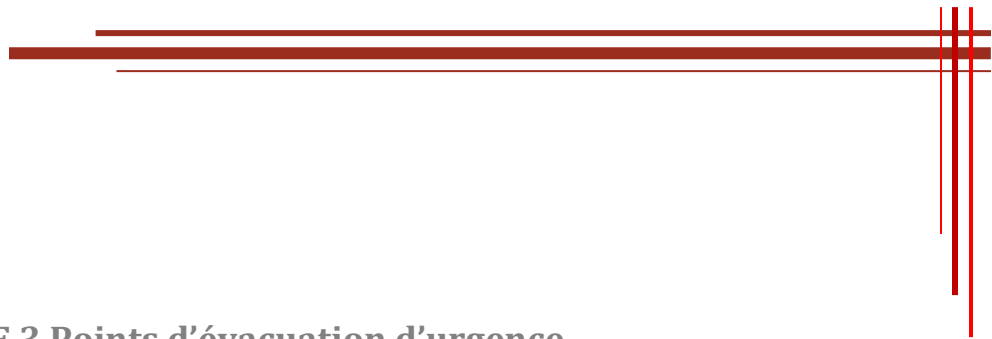




ANNEXE 2 Fiche d'information

FICHE D'INFORMATION

Type d'incident	
Date	
Heure	
Brève description	
Endroit	
Coordonnées	
Point d'évacuation d'urgence le plus près	
Précisions	
Information sur la victime	
Nom	
Âge approximatif ou date de naissance	
État	
Taille approximative	Poids approximatif
Problèmes de santé connus	
Langue parlée	
Adresse si connue	
Autres éléments d'information	
Accompagnateurs	
Noms	
Groupe	Nombre de personnes
Démarches entreprises	
Personne ayant recueilli l'information	
Nom	
Coordonnées	



ANNEXE 3 Points d'évacuation d'urgence

POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE				
No	Code_mun	Coord_X	Coord_Y	Commentaires
1	47055	-72,79932623040	45,46998967430	Sentier Motoneige : entrée 1er rang Ouest
2	47055	-72,77758521620	45,47013646150	Sentier VTT : entrée 1er rang ouest
3	47055	-72,76795258040	45,46701093640	Sentier VTT : entrée route 137
4	47055	-72,77615170670	45,48320550730	Sentier VTT / Motoneige : entrée 3e rang ouest
5	47055	-72,77726170230	45,51037279370	Sentier VTT : entrée route 137
6	47055	-72,77341742800	45,51035473850	Sentier Motoneige : entrée route 137
7	47055	-72,77399393410	45,52472073890	Sentier VTT / Motoneige : entrée rang Boileau
8	47055	-72,73101373630	45,51254118580	Sentier Motoneige : entrée route 211 chemin Saint-Valérien
9	47055	-72,71431374820	45,51003003670	Sentier Motoneige : entrée 5e rang
10	47047	-72,66902416280	45,48804795480	Sentier Motoneige : entrée ch. Patenaude
11	47047	-72,66091192600	45,48796493280	Sentier Motoneige : entrée chemin de la Grande-Ligne
12	47047	-72,63532995010	45,50000903420	Club de Golf Le Rocher de Roxton Pond : entrée principale
13	47047	-72,59318737290	45,49793247980	Piste cyclable : entrée au nord du chemin Roxton Sud
14	47047	-72,59475194520	45,49557225690	Sentier Motoneige : entrée route 139
15	47047	-72,59407948450	45,49023589680	Piste cyclable : entrée chemin Roxton Sud
16	47040	-72,58978324210	45,48475869160	Piste cyclable : entrée 3e rang de Roxton
17	47040	-72,59141844810	45,45647083380	Piste cyclable : entrée 1er rang Ouest
18	47040	-72,61033770010	45,44375710310	Parc national de la Yamaska : entrée du 11e rang, chemin Maxime
19	47040	-72,62307329350	45,44459558950	Parc national de la Yamaska : entrée du 11e rang , Barrage au Nord
20	47035	-72,63054950970	45,41820064020	Piste cyclable : entrée David-Bouchard Nord
21	47040	-72,62304073640	45,42058924540	Parc national de la Yamaska
22	47047	-72,61053013860	45,41677938320	Parc national de la Yamaska : Barrage Sud
23	47040	-72,58089316140	45,42239151040	Parc national de la Yamaska : Débarcadère de bateau
24	47040	-72,58009727010	45,43788620640	Piste cyclable : entrée 10e rang (chemin privée)
25	47040	-72,54219508280	45,41816816050	Piste cyclable : entrée chemin Ingram
26	47040	-72,52785055120	45,41046115620	Piste cyclable : entrée 8e rang Ouest

POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE				
No	Code_mun	Coord_X	Coord_Y	Commentaires
27	47040	-72,51123697250	45,40051006160	Piste cyclable : entrée 241
28	47040	-72,50096512050	45,38818332990	Piste cyclable : entrée 241
29	47030	-72,50468190680	45,37921210160	Piste cyclable : entrée rue du Pont
30	47035	-72,51161824430	45,36178322010	Piste cyclable : entrée route 241 / 243
31	47025	-72,51339230590	45,35030818180	Piste cyclable : entrée rue Allen Est
32	47035	-72,49980411380	45,31277959290	Sentier Motoneige : entrée route 243
33	47035	-72,49939627820	45,32208396180	Piste cyclable : entrée route 243
34	47035	-72,48120222690	45,32382271630	Sentier Motoneige : entrée chemin Frost Village
35	47035	-72,47051512040	45,33186802240	Sentier Motoneige : entrée route 112
36	47035	-72,46744943070	45,35451189110	Sentier Motoneige : entrée ch. du Golf
37	47035	-72,47567157080	45,35488039190	Club de Golf de Waterloo : chemin du Golf
38	47035	-72,48937556010	45,35680612830	Club de Golf de Waterloo : entrée principale
39	47035	-72,52146667200	45,35768364270	Sentier Motoneige : entrée ch. du Nord
40	47035	-72,53317171820	45,35629029180	Sentier Motoneige : entrée route 112
41	47025	-72,53515245020	45,34047307600	Sentier Motoneige : entrée boulevard Industriel
42	47025	-72,52870849610	45,31978220540	Sentier Motoneige : entrée chemin Horizon
43	47035	-72,55433888220	45,32325506350	Sentier Motoneige : entrée chemin Fulford
44	47025	-72,53436384700	45,33770807840	Piste cyclable : entrée rue Western
45	47035	-72,57331204200	45,32688566620	Piste cyclable : entrée chemin Lequin
46	47035	-72,59335995930	45,32381080300	Piste cyclable : entrée chemin Lamoureux
47	47035	-72,60968017540	45,33001388870	Piste cyclable : entrée rue Laurence
48	47035	-72,62155226310	45,33334341860	Piste cyclable : entrée route 241
49	47035	-72,62068994760	45,33339050250	Relais des Cheminots
50	47035	-72,64809791870	45,34309467820	Piste cyclable : entrée chemin Saxby Sud
51	47035	-72,66476782550	45,35923558920	Piste cyclable : entrée chemin Coupland
52	47035	-72,59981814970	45,35759739030	Parc des Montagnards : rue Mont Shefford
53	47035	-72,59179481510	45,35664513450	Parc Jean-Paul-Forand : rue du Chenail
54	47035	-72,57210186250	45,35886854340	Parc Jean-Paul-Forand : chemin Picard

POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE				
No	Code_mun	Coord_X	Coord_Y	Commentaires
55	47035	-72,60831918480	45,37881151020	Ancien centre de ski alpin
56	47017	-72,66896056460	45,38927219420	Piste cyclable : entrée route 112
57	47017	-72,67151864810	45,39319987220	Piste cyclable : entrée chemin Ostiguy
58	47017	-72,68421900180	45,40003068140	Piste cyclable : entrée rue Lemieux
59	47017	-72,69872695650	45,40724637920	Piste cyclable : entrée rue de l'Estrie
60	47017	-72,68550245390	45,41588715490	Centre interprétation de la nature du Lac Boivin
61	47017	-72,67210335990	45,42073067700	Piste cyclable : entrée David-Bouchard Nord / CINLB
62	47017	-72,72178650470	45,42064440070	Zoo : entrée infirmerie de l'Amazoo
63	47017	-72,71730527040	45,41934485880	Zoo : entrée de stationnement sur la rue Dufferin
64	47017	-72,72209490910	45,41475323480	Zoo : entrée de service pour les manèges
65	47017	-72,72569766030	45,41476546610	Zoo : entrée de service pour la construction
66	47017	-72,72504350970	45,41778598100	Zoo : entrée bâtisse des premiers soins du Zoo
67	47017	-72,72582104440	45,42061235730	Zoo : entrée pour l'admission ou pour le stationnement principal
68	47017	-72,74622598790	45,42191595030	Sentier VTT : entrée rue St-Judes Nord
69	47017	-72,75368708750	45,42885931970	Sentier VTT : entrée 9e rang Ouest
70	47017	-72,75378122640	45,45269792180	Sentier VTT : entrée 11 e rang
71	47017	-72,78903508050	45,42825894310	Club de Golf Granby / Saint-Paul : entrée route 137
72	47017	-72,79460296510	45,42383562700	Club de Golf Granby / Saint-Paul : entrée principale
73	47017	-72,83231744600	45,40674814680	Sentier Motoneige : entrée chemin de la Grande-Ligne
74	47017	-72,82592513030	45,42474622550	Piste cyclable : entrée chemin de la Grande-Ligne, Granby
75	47017	-72,81298717730	45,42265110210	Piste cyclable : entrée rue Joseph-Dion
76	47017	-72,80929588510	45,42133883430	Sentier Motoneige : entrée rue Lise
77	47017	-72,80271943060	45,42098065420	Piste cyclable : entrée rue Wossidlo
78	47017	-72,79361571960	45,41952000840	Piste cyclable : entrée chemin René
79	47017	-72,77733587640	45,41686560440	Piste cyclable : entrée rue des Oliviers
80	47017	-72,76447328840	45,41356101210	Piste cyclable : entrée rue Irwing
81	47017	-72,76376660980	45,41929518490	Sentier VTT : entrée route 139 au nord de la 112
82	47017	-72,77485477990	45,39453614180	Sentier VTT / Motoneige : entrée route 139 / Cowie
83	47017	-72,76330796150	45,38547257650	Piste cyclable : entrée boulevard

POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE				
No	Code_mun	Coord_X	Coord_Y	Commentaires
				Industrielle
84	47017	-72,76958708710	45,38262843010	Piste cyclable : entrée rue Georges-Cros
85	47017	-72,77817496690	45,37840136650	Piste cyclable : entrée chemin Bernard
86	47017	-72,79859774550	45,36827416050	Piste cyclable : entrée rang Gagné
87	47017	-72,78031998370	45,35937167750	Sentier VTT / Motoneige : entrée route 139
88	47010	-72,78129014680	45,35167446170	Sentier VTT : entrée rue Brodeur Ouest
89	47017	-72,74639030400	45,34131480680	Sentier VTT / Motoneige : entrée rue Saint-Charles -Sud
90	47017	-72,73290854770	45,34103188740	Sentier Motoneige : entrée rue Lemonde
91	47017	-72,71033265920	45,35174047060	Sentier Motoneige : entrée rue Mountain
92	47017	-72,70447828800	45,35207947510	Sentier Motoneige : entrée rue Gauthier
93	47017	-72,67240628250	45,35975474150	Club de Golf Les Cèdres : entrée principale
94	47017	-72,71873244095	45,38426553393	Les boisés Miner : entrée rue John-Dwyer
95	47017	-72,71694199670	45,39065364800	Les Boisées Miner : entrée rue Belmont
96	47017	-72,72313803720	45,39424286410	Club de Golf Miner : entrée principale
97	47017	-72,72456858930	45,39646118060	Piste cyclable : entrée rue Long passerelle ville de Granby
98	47010	-72,82433404890	45,35035499290	Sentier VTT : entrée rang Roy au nord de la 10
99	47010	-72,82507228060	45,35518496060	Piste cyclable : entrée rang Viens
100	47010	-72,85540911190	45,34004672390	Piste cyclable : entrée chemin de la Grande-Ligne, Saint-Alphonse
101	47010	-72,78795212790	45,33009888270	Sentier VTT : entrée rue de la Sintra
102	47010	-72,78981796810	45,31356690120	Sentier VTT : entrée boul de Montréal
103	47010	-72,79098435520	45,30652040560	Sentier VTT : entrée rue Pierrette
104	47010	-72,79111975640	45,30215229490	Sentier VTT : entrée rue Rousseau